

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2219

19 octobre 2010

SOMMAIRE

AAIL Holdings Sàrl	106494	Prop. Invest Finance S.A.	106492
Aircraft Solutions Lux III S.à r.l.	106483	Quelbuild SàRL	106493
Avolon Investments S.à r.l.	106488	Recherche et Investissements Internatio-	
BRE/GH II Dresden II Manager S. à r.l. ..	106481	naux	106493
BRE/GH II Dresden I Manager S. à r.l. ..	106481	RE Europe Circle S.A.	106493
Castera S.à r.l.	106482	Reiserbann S.A.	106493
Cetlux S.A.	106482	Retelux G.m.b.H.	106494
Cineplex Investments S.à.r.l.	106482	Rosorio Investments S.à r.l.	106487
Clyde Blowers Capital S.à r.l.	106466	S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberger	
Comfilux S.A.	106483	106511
Credit Investing S.A.	106466	S A S Investments S.A.	106487
Credit Suisse Global Infrastructure SCA		S A S Investments S.A.	106487
SICAR	106482	Sealake S.A.	106512
FIDEWA Audit S.A.	106497	Sealake S.A.	106512
Germavest Real Estate	106474	Shield Lux 2 S.à r.l.	106511
Haviland S.A.	106474	Snera Lux S.à r.l.	106511
Intertrust Corporate Services S.A.	106506	Société Hôtelière de la Pétrusse S.A. ..	106496
KLHS Holdings Ireland S.à r.l.	106508	Socodi S.A.	106497
Lafayette 23 S.à r.l.	106508	Somoli	106497
Landshut S.à r.l.	106509	Stag S.A.	106497
Luluplage S.C.I.	106506	Status S.à r.l.	106512
Malibu Invest S.A.	106474	Stena International S.à r.l.	106512
Mercator Finance Luxembourg AG	106473	Sterisys S.à r.l.	106504
Nice Finance S.A.	106509	Stodiek Beteiligung II S.à r.l.	106505
OSS CCS II S.à.r.l.	106509	Stodiek Beteiligung I S.à r.l.	106504
Otto Finance Luxembourg A.G.	106510	Strasbourg Investissement	106505
Papillon Investments S.à r.l.	106491	Strassburger Schifffahrt S. à r. l.	106505
Pentavest S.à r.l.	106510	Taurus Euro Retail II Poland S.à r.l.	106505
Performance Industrie Luxembourg SA		Taya	106508
.....	106492	TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS	
Platane Administration S.A.	106510	S.A., société de gestion de patrimoine fa-	
PPL	106492	miliaire	106508
PPS Verviers S.A.	106492	Vitol Holding II S.A.	106511
Prime Solutions Partners S.à r.l.	106492		

Credit Investing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.178.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 6 août 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 6 août 2010, que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

CREDIT INVESTING S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010121485/25.

(100138177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Clyde Blowers Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.248.

In the year Two Thousand and Ten, on the Twenty Ninth day of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Luxembourg,

There appeared:

Clyde Blowers Capital Fund II LP, a limited partnership, having its registered office (siège social) at 1, Redwood Crescent, Peel Park, United Kingdom, registered with the Companies House Register under the number SL 006734 (the "Sole Member") here represented by Maître Carmine REHO, lawyer, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member, in its capacity as Sole Member of Clyde Blowers Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141248 (the "Company"), hereby took, in the best interest of the Company, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in cash by an amount of Thirty One Pounds Sterling (GBP 31) so as to bring it from its present amount of One Million Nine Hundred and Thirteen Thousand Seven Hundred and Ten Pounds Sterling (GBP 1,913,710) to an amount of One Million Nine Hundred and Thirteen Thousand Seven Hundred and Forty One Pounds Sterling (GBP 1,913,741) represented by

- 59,901 class A1 corporate units,
- 59,901 class A2 corporate units,
- 59,901 class B1 corporate units,
- 59,901 class B 2 corporate units,
- 59,901 class C1 corporate units,
- 59,901 class C2 corporate units,
- 59,901 class D1 corporate units,
- 59,901 class D2 corporate units,
- 59,901 class E1 corporate units,
- 59,901 class E2 corporate units,

59,901 class F1 corporate units,
59,901 class F2 corporate units,
59,901 class G1 corporate units,
59,901 class G2 corporate units,
59,901 class H1 corporate units,
59,901 class H2 corporate units,
59,901 class I1 corporate units,
59,901 class I2 corporate units,
59,901 class J1 corporate units,
59,901 class J2 corporate units,
59,901 class K1 corporate units,
59,901 class K2 corporate units,
59,901 class L1 corporate units,
59,901 class L2 corporate units,
59,901 class M1 corporate units,
59,901 class M2 corporate units,
59,901 class N1 corporate units,
59,901 class N2 corporate units,
59,901 class O1 corporate units,
59,901 class O2 corporate units,
116,711 class Z corporate units,

each corporate unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company from this share increase together with a share premium amounting to Five Hundred and Ten Thousand Eight Hundred and Seventy Seven Pounds Sterling (GBP 510,877).

Second resolution

The Sole Member of the Company resolved to approve the subscription by the Sole Member and payment of

1 class A1 corporate unit,
1 class A2 corporate unit,
1 class B1 corporate unit,
1 class B 2 corporate unit,
1 class C1 corporate unit,
1 class C2 corporate unit,
1 class D1 corporate unit,
1 class D2 corporate unit,
1 class E1 corporate unit,
1 class E2 corporate unit,
1 class F1 corporate unit,
1 class F2 corporate unit,
1 class G1 corporate unit,
1 class G2 corporate unit,
1 class H1 corporate unit,
1 class H2 corporate unit,
1 class I1 corporate unit,
1 class I2 corporate unit,
1 class J1 corporate unit,
1 class J2 corporate unit,
1 class K1 corporate unit,
1 class K2 corporate unit,
1 class L1 corporate unit,
1 class L2 corporate unit,
1 class M1 corporate unit,
1 class M2 corporate unit,
1 class N1 corporate unit,

- 1 class N2 corporate unit,
- 1 class O1 corporate unit,
- 1 class O2 corporate unit,
- 1 class Z corporate unit,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company and in consideration of a cash contribution amounting to Five Hundred and Ten Thousand Nine Hundred and Eight Pounds Sterling (GBP 510,908) representing a share premium in relation to this subscription amounting to Five Hundred and Ten Thousand Eight Hundred and Seventy Seven Pounds Sterling (GBP 510,877).

Subscription and Payment

Further appeared said Maître Carmine REHO, lawyer, residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney granted on or about the date hereof.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, to be submitted together with this deed to the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member for

- 1 class A1 corporate unit,
- 1 class A2 corporate unit,
- 1 class B1 corporate unit,
- 1 class B 2 corporate unit,
- 1 class C1 corporate unit,
- 1 class C2 corporate unit,
- 1 class D1 corporate unit,
- 1 class D2 corporate unit,
- 1 class E1 corporate unit,
- 1 class E2 corporate unit,
- 1 class F1 corporate unit,
- 1 class F2 corporate unit,
- 1 class G1 corporate unit,
- 1 class G2 corporate unit,
- 1 class H1 corporate unit,
- 1 class H2 corporate unit,
- 1 class I1 corporate unit,
- 1 class I2 corporate unit,
- 1 class J1 corporate unit,
- 1 class J2 corporate unit,
- 1 class K1 corporate unit,
- 1 class K2 corporate unit,
- 1 class L1 corporate unit,
- 1 class L2 corporate unit,
- 1 class M1 corporate unit,
- 1 class M2 corporate unit,
- 1 class N1 corporate unit,
- 1 class N2 corporate unit,
- 1 class O1 corporate unit,
- 1 class O2 corporate unit,
- 1 class Z corporate unit,

each corporate unit having a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1), together with a share premium in relation to this subscription amounting to a share premium in relation to this subscription amounting to Five Hundred and Ten Thousand Eight Hundred and Seventy Seven Pounds Sterling (GBP 510,877) in consideration for a contribution in cash amounting to Five Hundred and Ten Thousand Nine Hundred and Eight Pounds Sterling (GBP 510,908).

Thereupon the Sole Member resolved to accept the said subscriptions and payments and to issue and allocate the above listed corporate units to it.

The amount of Five Hundred and Ten Thousand Nine Hundred and Eight Pounds Sterling (GBP 510,908) is at the disposal of the Company in the Company's bank account.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend article 5, paragraph 1 of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is set at One Million Nine Hundred and Thirteen Thousand Seven Hundred and Forty One Pounds Sterling (GBP 1,913,741) represented by:

59,901 class A1 corporate units,
59,901 class A2 corporate units,
59,901 class B1 corporate units,
59,901 class B 2 corporate units,
59,901 class C1 corporate units,
59,901 class C2 corporate units,
59,901 class D1 corporate units,
59,901 class D2 corporate units,
59,901 class E1 corporate units,
59,901 class E2 corporate units,
59,901 class F1 corporate units,
59,901 class F2 corporate units,
59,901 class G1 corporate units,
59,901 class G2 corporate units,
59,901 class H1 corporate units,
59,901 class H2 corporate units,
59,901 class I1 corporate units,
59,901 class I2 corporate units,
59,901 class J1 corporate units,
59,901 class J2 corporate units,
59,901 class K1 corporate units,
59,901 class K2 corporate units,
59,901 class L1 corporate units,
59,901 class L2 corporate units,
59,901 class M1 corporate units,
59,901 class M2 corporate units,
59,901 class N1 corporate units,
59,901 class N2 corporate units,
59,901 class O1 corporate units,
59,901 class O2 corporate units,
116,711 class Z corporate units,

each corporate units with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN with offices in Luxembourg to carry out any action necessary or incidental in relation to the above taken resolutions.

The Sole Member declared the meeting closed as there was no further business.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at EUR 2,200.-. The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 621,721.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by her name, surname, status, and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Luxembourg.

A comparu:

Clyde Blowers Capital Fund II LP, un «limited partnership» ayant son siège social au 3, Redwood Crescent, Peel Park, Royaume Uni, enregistrée au Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro SL 006734 (l., «Associé Unique»), ici représentée par Maître Carmine REHO, avocate, résidant au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité d'avocat dûment mandaté par l'Associé Unique, en sa qualité d'Associé Unique de Clyde Blowers Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141248 (la «Société»), pris par la présente les résolutions suivantes, dans le meilleur intérêt de la Société:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de trente et un Livres Sterling (GBP 31) pour le porter de son montant actuel de un million neuf cent treize mille sept cent dix Livres Sterling (GBP 1.913.710) au montant de un million neuf cent treize mille sept cent quarante et un Livres Sterling (GBP 1,913,741) représenté par

59,901 parts sociales de catégorie A1,
59,901 parts sociales de catégorie A2,
59,901 parts sociales de catégorie B1,
59,901 parts sociales de catégorie B 2,
59,901 parts sociales de catégorie C1,
59,901 parts sociales de catégorie C2,
59,901 parts sociales de catégorie D1,
59,901 parts sociales de catégorie D2,
59,901 parts sociales de catégorie E1,
59,901 parts sociales de catégorie E2,
59,901 parts sociales de catégorie F1,
59,901 parts sociales de catégorie F2,
59,901 parts sociales de catégorie G1,
59,901 parts sociales de catégorie G2,
59,901 parts sociales de catégorie H1,
59,901 parts sociales de catégorie H2,
59,901 parts sociales de catégorie I1,
59,901 parts sociales de catégorie I2,
59,901 parts sociales de catégorie J1,
59,901 parts sociales de catégorie J2,
59,901 parts sociales de catégorie K1,
59,901 parts sociales de catégorie K2,
59,901 parts sociales de catégorie L1,
59,901 parts sociales de catégorie L2,
59,901 parts sociales de catégorie M1,
59,901 parts sociales de catégorie M2,
59,901 parts sociales de catégorie N1,
59,901 parts sociales de catégorie N2,
59,901 parts sociales de catégorie O1,
59,901 parts sociales de catégorie O2,
116,711 parts sociales de catégorie Z,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société à compter de cette augmentation de capital ensemble avec une prime d'émission d'un montant de cinq cent dix mille huit cent soixante dix sept Livres Sterling (GBP 510.877).

Deuxième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'approuver la souscription par l'Associé Unique et la libération de:

- 1 part sociale de catégorie A1,
- 1 part sociale de catégorie A2,
- 1 part sociale de catégorie B1,
- 1 part sociale de catégorie B 2,
- 1 part sociale de catégorie C1,
- 1 part sociale de catégorie C2,
- 1 part sociale de catégorie D1,
- 1 part sociale de catégorie D2,
- 1 part sociale de catégorie E1,
- 1 part sociale de catégorie E2,
- 1 part sociale de catégorie F1,
- 1 part sociale de catégorie F2,
- 1 part sociale de catégorie G1,
- 1 part sociale de catégorie G2,
- 1 part sociale de catégorie H1,
- 1 part sociale de catégorie H2,
- 1 part sociale de catégorie I1,
- 1 part sociale de catégorie I2,
- 1 part sociale de catégorie J1,
- 1 part sociale de catégorie J2,
- 1 part sociale de catégorie K1,
- 1 part sociale de catégorie K2,
- 1 part sociale de catégorie L1,
- 1 part sociale de catégorie L2,
- 1 part sociale de catégorie M1,
- 1 part sociale de catégorie M2,
- 1 part sociale de catégorie N1,
- 1 part sociale de catégorie N2,
- 1 part sociale de catégorie O1,
- 1 part sociale de catégorie O2,
- 1 part sociale de catégorie Z,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société et en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cinq cent dix mille neuf cent huit Livres Sterling (GBP 510.908) représentant une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de cinq cent dix mille huit cent soixante dix sept Livres Sterling (GBP 510.877).

Souscription et Libération

A ensuite comparu Maître Carmine REHO, avocate, résidant 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité d'avocat dûment mandaté par l'Associé Unique en vertu de la procuration qui lui a été accordée en date des présentes.

Ladite procuration restera attachée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, afin d'être soumise avec l'acte aux autorités en charge de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique:

- 1 part sociale de catégorie A1,
- 1 part sociale de catégorie A2,
- 1 part sociale de catégorie B1,
- 1 part sociale de catégorie B 2,
- 1 part sociale de catégorie C1,
- 1 part sociale de catégorie C2,
- 1 part sociale de catégorie D1,
- 1 part sociale de catégorie D2,
- 1 part sociale de catégorie E1,

1 part sociale de catégorie E2,
1 part sociale de catégorie F1,
1 part sociale de catégorie F2,
1 part sociale de catégorie G1,
1 part sociale de catégorie G2,
1 part sociale de catégorie H1,
1 part sociale de catégorie H2,
1 part sociale de catégorie I1,
1 part sociale de catégorie I2,
1 part sociale de catégorie J1,
1 part sociale de catégorie J2,
1 part sociale de catégorie K1,
1 part sociale de catégorie K2,
1 part sociale de catégorie L1,
1 part sociale de catégorie L2,
1 part sociale de catégorie M1,
1 part sociale de catégorie M2,
1 part sociale de catégorie N1,
1 part sociale de catégorie N2,
1 part sociale de catégorie O1,
1 part sociale de catégorie O2,
1 part sociale de catégorie Z,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) portant les droits et obligations tels que prévus par les statuts de la Société, ensemble avec une prime d'émission liée à cette souscription d'un montant de cinq cent dix mille huit cent soixante dix sept Livres Sterling (GBP 510.877) en contrepartie d'un apport en numéraire d'un montant de cinq cent dix mille neuf cent huit Livres Sterling (GBP 510.908).

En conséquence l'Associé Unique a accepté ladite souscription et libération et l'émission et l'attribution à lui-même des parts sociales énumérées ci-avant.

Le montant de cinq cent dix mille neuf cent huit Livres Sterling (GBP 510.908) est à la disposition de la Société sur le compte bancaire de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à un million neuf cent treize mille sept cent quarante et un Livres Sterling (GBP 1.913.741), représenté par:

59,901 parts sociales de catégorie A1,
59,901 parts sociales de catégorie A2,
59,901 parts sociales de catégorie B1,
59,901 parts sociales de catégorie B 2,
59,901 parts sociales de catégorie C1,
59,901 parts sociales de catégorie C2,
59,901 parts sociales de catégorie D1,
59,901 parts sociales de catégorie D2,
59,901 parts sociales de catégorie E1,
59,901 parts sociales de catégorie E2,
59,901 parts sociales de catégorie F1,
59,901 parts sociales de catégorie F2,
59,901 parts sociales de catégorie G1,
59,901 parts sociales de catégorie G2,
59,901 parts sociales de catégorie H1,
59,901 parts sociales de catégorie H2,
59,901 parts sociales de catégorie I1,
59,901 parts sociales de catégorie I2,

59,901 parts sociales de catégorie J1,
59,901 parts sociales de catégorie J2,
59,901 parts sociales de catégorie K1,
59,901 parts sociales de catégorie K2,
59,901 parts sociales de catégorie L1,
59,901 parts sociales de catégorie L2,
59,901 parts sociales de catégorie M1,
59,901 parts sociales de catégorie M2,
59,901 parts sociales de catégorie N1,
59,901 parts sociales de catégorie N2,
59,901 parts sociales de catégorie O1,
59,901 parts sociales de catégorie O2,
116,711 parts sociales de catégorie Z,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) portant les droits et obligations tels que prévus par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser n'importe quel gérant de la Société ou n'importe quel avocat de l'étude d'avocats WILDGEN, Luxembourg, de prendre les mesures nécessaires ou incidentes en exécution des résolutions prises sur base du présent acte.

L'Associé déclare l'assemblée levée en l'absence d'autres points à traiter.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à 2.200,- EUR.

Le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à 612.721,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une traduction française, à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié est rédigé à Luxembourg, au bureau, à la date mentionnée au début du présent document.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 août 2010. Relation: GRE/2010/2711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010121006/383.

(100137579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Mercator Finance Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 136.816.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 10. Juni 2010
(die "Versammlung")*

KPMG AUDIT, mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103590), wird zum Kommissar ("commissaire aux comptes") des zum 28.02.2011 zu erstellenden Jahresabschlusses ernannt.

Luxemburg, den 27. August 2010.

Beglaubigte Kopie

Für Mercator Finance Luxembourg A.G.

Roger Molitor

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2010121603/16.

(100138211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Germavest Real Estate, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.500.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.733.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:
Monsieur Philippe von Bredow, gérant, résidant professionnellement au 25, Grand rue, CH-1211 Genève 3

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121526/11.

(100138190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Haviland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121548/10.

(100138147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Malibu Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 155.291.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PARFININDUS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L – 2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

2) Monsieur Frederik ROB, prénommé.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MALIBU INVEST S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent quarante-deux mille cinq cents euros (142.500.-EUR) représenté par mille quatre cent vingt-cinq (1.425) actions sans désignation de valeur.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million quatre cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.425.000.-) qui sera représenté par quatorze mille deux cent cinquante (14.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 septembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 11 des statuts.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PARFININDUS S.à.r.l., préqualifiée, mille quatre cent vingt-deux actions	1.422
2.- Monsieur Frederik ROB, prénommé, trois actions	<u>3</u>
TOTAL: mille quatre cent vingt-cinq actions	1.425

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent quarante deux mille cinq cents euros (142.500.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Joeri STEEMAN, expert comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 11 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;
- 2.- Monsieur Kris GOORTS, employé privé, né à Louvain (Belgique), le 17 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu;
- 3.- Monsieur Frederik ROB, employé privé, né à Ostende (Belgique), le 29 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, comptable, né à Thionville (France), le 9 juillet 1978, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue St. Mathieu.

Troisième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui precede:

In the year two thousand ten, on the second of September

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.-PARFININDUS S.à r.l., a private limited company, incorporated under Luxembourg law, having its registered office in 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg,

here represented by Mr. Frederik ROB, private employee, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

by virtue of a power of attorney him delivered under private seal in Luxembourg

Said proxy after having been initialed «ne varietur» by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

2.-Mr. Frederik ROB, prenamed.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have drawn up the following articles of a public limited company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (société anonyme) is herewith formed under the name of MALIBU INVEST S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at hundred forty-two thousand five hundred euro (EUR 142.500.-) divided into thousand four hundred twenty-five (1.425) shares of no par value.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at one million four hundred twenty-five thousand euro (EUR 1.425.000.-) to be divided into fourteen thousand two hundred and fifty (14.250) shares of no par value.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 2 September 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday of the month of June at 2.30 pm.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

- 1) The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2010.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- PARFININDUS S.à r.l., prenamed, Thousand four hundred twenty-two shares	1.422
2.- Mr. Frederik ROB, prenamed, three shares	<u>3</u>
TOTAL: thousand four hundred twenty five shares	1.425

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of hundred forty-two thousand five hundred euro (EUR 142.500.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-)

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors:

- 1.- Mr. Joeri STEEMAN, chartered accountant, born in Wilrijk (Belgium), on June 11, 1966, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

2.- Mr. Kris GOORTS, employee, born in Louvain (Belgium), on March 17, 1972, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

3.- Mr. Frederik ROB, employee, born in Oostende (Belgium), on December 29, 1976, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor

Mr. Régis PIVA, accountant, born in Thionville (France), on July 9th, 1978, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Third resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: F. Rob et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38835. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121126/371.

(100137465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Dresden I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010121798/13.

(100137638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

BRE/GH II Dresden II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.997.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010121799/13.

(100137636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Credit Suisse Global Infrastructure SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.449.

L'assemblée générale ordinaire du 16 août 2010 a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit Sàrl en tant que réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Ramon Belardi / Daniel Breger

Référence de publication: 2010121813/14.

(100137294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Castera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.377.

RECTIFICATIF

Extrait

Une erreur matérielle a été commise dans la mention déposée au R.C.S. Luxembourg sous la référence L100120059 en date du 4 août 2010 relative au transfert du siège social de la Société.

En effet, le nouveau siège social de la Société se situe au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Castera S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010121815/17.

(100137190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Cetlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.543.

La société ABROAD CONSULTING S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.617, représentée par Monsieur Philippe LEROY, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat, dans la société CETLUX S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.543.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

ABROAD CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010121816/13.

(100137211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Cineplex Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 61.399.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public

en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée CINEPLEX INVESTMENTS Sàrl, dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5 rue Eugène Ruppert, a été dénoncé le 23 décembre 2005.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Laurélia STEINMETZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2010121817/16.

(100137555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Comfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 31, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 68.171.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 25.05.2010:

Résolution

L'assemblée a décidé le transfert de son siège social de

Junglinster (L-6117), 11a rue de la Gare, à

Junglinster (L-6131), 31 rue Hiehl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Adm. dél.

Référence de publication: 2010121818/15.

(100137408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Aircraft Solutions Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.676.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of August.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3002694, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., here represented by Mrs Rachel UHL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 August 2010;

"ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005386, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., here represented by Mrs Rachel UHL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 August 2010;

"ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005391, and having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., here represented by Mrs Rachel UHL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 2010; and

"NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 4858227, and having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, United States of America, here represented by Mrs Rachel UHL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 August 2010.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Aircraft Solutions Lux III S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131676, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Evinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 August 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have

been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 October 2007 (number 2347, page 112630) (the "Company"). The Articles of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Jean-Joseph Wagner, notary public, residing in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg dated 8 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to change the nominal value of all the existing shares of the Company from one US dollar and twenty cents (USD 1.2-) to one US dollar (USD 1.-) each by the issuance of two thousand five hundred (2,500) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of US dollar (USD 1.-) each (the "Conversion Shares"), and therefore the Company's issued share capital of fifteen thousand US dollars (USD 15,000.-) shall be divided into fifteen thousand (15,000) shares having a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, and shall be held by the shareholders as follows:

- fifty (50) Conversion Shares are allocated to TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC, prenamed, so that it shall hold three hundred (300) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each;
- one thousand six hundred fifty (1,650) Conversion Shares are allocated to ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, prenamed, so that it shall hold nine thousand nine hundred (9,900) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each;
- five hundred fifty (550) Conversion Shares are allocated to ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, prenamed, so that it shall hold three thousand three hundred (3,300) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each; and
- Two hundred fifty (250) Conversion Shares are allocated to NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC, prenamed, so that it shall hold one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by five thousand US dollars (USD 5,000.-), so as to bring it from its current amount of fifteen thousand US dollars (USD 15,000.-) to twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), by creating and issuing five thousand (5,000) new shares (the "New Shares"), each of such New Shares having the same rights and obligations as the existing shares, with nominal value of one US dollar (USD 1.-) each. The New Shares are then subscribed as follows:

- a) One hundred (100) New Shares are subscribed by TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC, prenamed, duly represented by Mrs Rachel UHL, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 August 2010. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred US dollars (USD 100.-) relating to the New Shares subscribed by TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC is entirely allocated to the Company's share capital;
- b) Three thousand three hundred (3,300) New Shares are subscribed by ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, prenamed, duly represented by Mrs Rachel UHL, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 August 2010. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of three thousand three hundred US dollars (USD 3,300.-) relating to the New Shares subscribed by ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC is entirely allocated to the Company's share capital;
- c) One thousand one hundred (1,100) New Shares are subscribed by ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, prenamed, duly represented by Mrs Rachel UHL, previously named, by virtue of a proxy given on 20 August 2010. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of one thousand one hundred US dollars (USD 1,100.-) relating to the New Shares subscribed by ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC is entirely allocated to the Company's share capital; and
- d) Five hundred (500) New Shares are subscribed by NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC, prenamed, duly represented by Mrs Rachel UHL, previously named, by virtue of a proxy, given on August 2010. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of five hundred US dollars (USD 500.-) relating to the New Shares subscribed by NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC is entirely allocated to the Company's share capital.

Therefore, the global contribution of five thousand US dollars (USD 5,000.-) for the New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof that the amount of five thousand US dollars (USD 5,000.-) in respect of this global cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders decide to amend Article 5 of the Articles of the Company so as to reflect the above decisions, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company

may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

"TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Anguilla, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3002694, et ayant son siège social à Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., ici représentée par Madame Rachel UHL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 20 août 2010;

"ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Anguilla, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3005386, et ayant son siège social à Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., ici représentée par Madame Rachel UHL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 20 août 2010;

"ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois d'Anguilla, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3005391, et ayant son siège social à Mitchell House, The Valley, Anguilla, B.W.I., ici représentée par Madame Rachel UHL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée le 20 août 2010; et

"NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC", une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'état du Delaware, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4858227, et ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Rachel UHL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée en août 2010.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Aircraft Solutions Lux III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131676, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 août 2007, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 octobre 2007 (numéro 2347, page 112630) (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la valeur nominale de toutes les parts sociales existantes de la Société de un dollar US et vingt cents (1,20 USD) à un dollar US (1 USD) chacune, par le biais de l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et ayant une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) chacune (les "Parts Sociales de Conversion"), et par conséquent le capital social émis de la Société de quinze mille dollars US (15.000 USD) sera divisé en quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) chacune, et sera détenu par les associés comme suit:

- cinquante (50) Parts Sociales de Conversion sont attribuées à TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC, prénommée, de sorte qu'elle détiendra trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) chacune;

- mille six cent cinquante (1.650) Parts Sociales de Conversion sont attribuées à ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, prénommée, de sorte qu'elle détiendra neuf mille neuf cents (9.900) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) chacune;

- cinq cent cinquante (550) Parts Sociales de Conversion sont attribuées à ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, prénommée, de sorte qu'elle détiendra trois mille trois cents (3.300) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) chacune; et

- Deux cent cinquante (250) Parts Sociales de Conversion sont attribuées à NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC, prénommée, de sorte qu'elle détiendra mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société de cinq mille dollars US (5.000 USD), afin de le porter de son montant actuel de quinze mille dollars US (15.000 USD) à vingt mille dollars US (20.000 USD), par la création et l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale d'un dollar US (1 USD) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

a) cent (100) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC, prénommée, dûment représentée par Madame Rachel UHL, nommée précédemment, en vertu d'une procuration délivrée le 20 août 2010. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. L'apport global de cent dollars US (100 USD) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par TCS Investment Holding Company (Offshore) LLC est entièrement alloué au capital social de la Société;

b) trois mille trois cents (3.300) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC, prénommée, dûment représentée par Madame Rachel UHL, nommée précédemment, en vertu d'une procuration délivrée le 20 août 2010. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. L'apport global de trois mille trois cents dollars US (3.300 USD) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC est entièrement alloué au capital social de la Société;

c) mille cent (1.100) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, prénommée, dûment représentée par Madame Rachel UHL, nommée précédemment, en vertu d'une procuration délivrée le 20 août 2010. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. L'apport global de mille cent dollars US (1.100 USD) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par ACO II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC est entièrement alloué au capital social de la Société; et

d) cinq cents (500) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC, prénommée, dûment représentée par Madame Rachel UHL, nommée précédemment, en vertu d'une procuration délivrée en août 2010. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. L'apport global de cinq cents dollars US (500 USD) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par NexGen Aviation Aircraft Holding I LLC est entièrement alloué au capital social de la Société.

Par conséquent, l'apport global de cinq mille dollars US (5.000 USD) pour les Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve que le montant de cinq mille dollars US (5.000 USD) correspondant à l'apport global en numéraire est à la libre de la Société a été donnée au notaire soussigné, qui reconnaît expressément avoir reçu une preuve de ce paiement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions précédentes, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000- USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (1,- USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 août 2010. Relation: LAC/2010/37664. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010121425/210.

(100137869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Rosorio Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.441.

—
Extrait des décisions de l'associé unique datées du 23 août 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROSORIO INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121665/16.

(100137788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

S A S Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.478.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} septembre 2010:

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luigi MOSSONE, demeurant au 6 Via Gonzaga, I-15033 Casale Monferrato (AL), Italie

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010121666/13.

(100137714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

S A S Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.478.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010121667/10.

(100137715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.495,83.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of July,
before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.147; represented by Me Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 July 2010 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 21 May 2010, not yet published in the Mémorial.

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all three million eight hundred and sixty-three thousand four hundred and thirteen (3,863,413) shares divided into two million one hundred seventeen thousand six hundred forty-seven (2,117,647) category A shares (split into classes A1 to A5), one million six hundred ninety-five thousand (1,695,000) category B shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. That the deeds of 7th and 21st May 2010 (the "Deeds") contained a clerical error, and that it was necessary to rectify the zip code of the Sole Shareholder from JEX 8PX to JE4 8PX.

3. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-eight thousand six hundred thirty-four United States Dollars and thirteen cents (USD 38,634.13) to forty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars and eighty-three cents (USD 41,495.83) by the issue of two hundred eighty-six thousand one hundred seventy (286,170) category B shares (divided into class B1 to B5) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each and a subscription price of one hundred United States Dollars (USD 100) each (the "New Shares") for a total subscription price of twenty-eight million six hundred seventeen thousand United States Dollars (USD 28,617,000) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company as set forth in the table below; allocation of the Subscription Price as of two thousand eight hundred sixty-one United States Dollars and seventy cents (USD 2,861.70) to the share capital and the remainder being twenty-eight million six hundred fourteen thousand one hundred thirty-eight United States Dollars and thirty cents (USD 28,614,138.30) to the share premium;

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price
Avolon Nominees Limited	57,234 B1	USD 5,723,400
Avolon Nominees Limited	57,234 B2	USD 5,723,400
Avolon Nominees Limited	57,234 B3	USD 5,723,400
Avolon Nominees Limited	57,234 B4	USD 5,723,400
Avolon Nominees Limited	57,234 B5	USD 5,723,400
Total	286,170	USD 28,617,000

- Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above so as to read as follows:

5.1. Share Capital.

The Company's issued share capital is set at US\$ 41,495.83 represented by 2,117,647 Category A Shares, 1,981,170 Category B Shares and 50,766 Category C Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

1. 423,531 Class A1 Shares;
2. 423,529 Class A2 Shares;

3. 423,529 Class A3 Shares;
4. 423,529 Class A4 Shares;
5. 423,529 Class A5 Shares;
6. 396,234 Class B1 Shares;
7. 396,234 Class B2 Shares;
8. 396,234 Class B3 Shares;
9. 396,234 Class B4 Shares;
10. 396,234 Class B5 Shares;
11. 10,154 Class C1 Shares;
12. 10,153 Class C2 Shares;
13. 10,153 Class C3 Shares;
14. 10,153 Class C4 Shares; and
15. 10,153 Class C5 Shares,

- rectification of the clerical error contained in the notarial deeds of 7th and 21st May 2010 with respect to the zip code of the Sole Shareholder which should read "JE4 8PX" instead of "JEX 8PX".

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from its current amount of thirty-eight thousand six hundred thirty-four United States Dollars and thirteen cents (USD 38,634.13) to forty-one thousand four hundred ninety-five United States Dollars and eighty-three cents (USD 41,495.83) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table set forth in the agenda.

The New Shares referred to above are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Me Katia Panichi, prenamed by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the Subscription Price as of two thousand eight hundred sixty-one United States Dollars and seventy cents (USD 2,861.70) to the share capital and the remainder being twenty-eight million six hundred fourteen thousand one hundred thirty-eight United States Dollars and thirty cents (USD 28,614,138.30) to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles as set forth in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to rectify the clerical error contained in the notarial deeds of 7th and 21st May 2010 with respect to its zip code which should read "JE4 8PX" instead of "JEX 8PX".

There being no further item on the agenda the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned .

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu

Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Avolon Investments S.àr.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations (le «Mémorial») du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153.147, représentée par Me Katia Panichi, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration datée du 21 juillet 2010 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte:

1. L'Associé Unique détient toutes les trois millions huit cent soixante-trois mille quatre cent treize (3.863.413) parts sociales divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), d'un million six cent quatre-vingt-quinze mille (1.695.000) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et de cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. que les actes notariés du 7 et 21 mai 2010 (les «actes») contenaient une erreur matérielle et qu'il est nécessaire de rectifier le code postal de l'associé unique de JEX 8PX par JE4 8PX.

3. L'associé unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de trente-huit mille six cent trente-quatre Dollars des Etats-Unis et treize cents (USD 38.634,13) à quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois cents (USD 41.495,83) par l'émission de deux cent quatre-vingt-six mille cent soixante-dix (286.170) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) d'une valeur nominale de un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) et un prix total de souscription de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de vingt-huit millions six cent dix-sept mille Dollars des Etats-Unis (28.617.000) (le «Prix de Souscription»); souscription aux «Nouvelles Parts» effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral par un apport en numéraire à la Société comme décrit dans le tableau ci-dessous; allocation du Prix de Souscription à hauteur de deux mille huit cent soixante et un Dollars des Etats-Unis et soixante-dix cents (USD 2.861,70) au capital social et le solde s'élevant à vingt huit millions six cent quatorze mille cent trente-huit Dollars des Etats-Unis et trente cents (USD 28.614.138,30) à la prime d'émission.

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription
Avolon Nominees Limited	57.234 B1	USD 5.723.400
Avolon Nominees Limited	57.234 B2	USD 5.723.400
Avolon Nominees Limited	57.234 B3	USD 5.723.400
Avolon Nominees Limited	57.234 B4	USD 5.723.400
Avolon Nominees Limited	57.234 B5	USD 5.723.400
total	286.170	USD 28.617.000

- Modification de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il aie la teneur suivante:

5.1 Capital Social.

Le capital social émis de la Société est fixé à 41.495,83 US \$ représenté par 2.117.647 Parts Sociales de catégorie A, 1.981.170 Parts Sociales de Catégorie B et 50.766 Parts Sociales de Catégorie C, chacune divisée en différentes Classes comme suit:

- 5.1.1 423.531 Parts Sociales de Classe A1
- 5.1.2 423.529 Parts Sociales de Classe A2
- 5.1.3 423.529 Parts Sociales de Classe A3
- 5.1.4 423.529 Parts Sociales de Classe A4
- 5.1.5 423.529 Parts Sociales de Classe A5
- 5.1.6 396.234 Parts Sociales de Classe B1
- 5.1.7 396.234 Parts Sociales de Classe B2
- 5.1.8 396.234 Parts Sociales de Classe B3
- 5.1.9 396.234 Parts Sociales de Classe B4
- 5.1.10 396.234 Parts Sociales de Classe B5
- 5.1.11 10.154 Parts Sociales de Classe C1
- 5.1.12 10.153 Parts Sociales de Classe C2
- 5.1.13 10.153 Parts Sociales de Classe C3
- 5.1.14 10.153 Parts Sociales de Classe C4
- 5.1.15 10.153 Parts Sociales de Classe C5

- Rectification de l'erreur matérielle contenue dans les actes notariés des 7 et 21 mai 2010 concernant le code postal de l'Associé Unique afin qu'il aie la teneur suivante, «J4 8PX» au lieu de «JEX 8 PX».

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de trente-huit mille six cent trente-quatre Dollars des Etats-Unis et treize cents (USD 38.634,13) à quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis et quatre-vingt-trois cents (USD 41.495,83) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et payées entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées sont souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Maître Katia Panichi, prénommée, en vertu d'une procuration attachée au présent acte. Le Prix de Souscription a été payé entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de deux mille huit cent soixante et un Dollars des Etats-Unis et soixante-dix cents (USD 2.861,70) au capital social et le solde de vingt huit millions six cent quatorze mille cent trente-huit Dollars des Etats-Unis et trente cents (USD 28.614.138,30) à la prime.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de rectifier l'erreur matérielle figurant dans les actes notariés des 7 et 21 mai 2010 concernant le code postal de l' Associé Unique afin qu'il aie la teneur suivante: «J4 8PX» au lieu de «JEX 8 PX».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. PANICHI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34013. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121431/199.

(100138031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Papillon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.034.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 20 août 2010

1. M. Alex LEGRAND a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAPIILLON INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121646/17.

(100137961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Performance Industrie Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 81.286.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010121649/10.

(100137856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

PPL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 113.883.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010121651/11.

(100137989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

PPS Verviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PPS Verviers S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121653/11.

(100137879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Prime Solutions Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 144.448.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2010

Les Associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010121654/12.

(100138153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Prop. Invest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROP. INVEST FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121656/11.

(100138307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Quelbuild SaRL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 66.215.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010121658/9.
(100138195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

RE Europe Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 121.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010121661/9.
(100138290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.561.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX, en abrégé R.I.I. S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2010121662/12.
(100137693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Reiserbann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 55.086.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2010

Les actionnaires de la société REISERBANN S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Armand DISTAVE, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
 - Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- sont arrivés à leur tenue, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur de:

- Monsieur Raymond LE LOUREC, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- est arrivé à échéance en 2010, décide de ne pas le renouveler dans sa fonction.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Georges GREDT, comptable, né le 2/08/1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- au poste d'administrateur pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,
- étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010121663/31.

(100138050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Retelux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 15, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 103.793.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121664/9.

(100138269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

AAIL Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 815.150,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.464.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of the month of July,

before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AAIL Holdings S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 23rd April 2010 by deed of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5th July 2010, number 1377; registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153464. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 19th May 2010 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Ana Bramao, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all fifty-six million five hundred fifteen thousand (56,515,000) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

- increase of the share capital from its current amount of five hundred sixty-five thousand one hundred fifty United States Dollars (USD 565,150) by an amount of two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000) to eight hundred fifteen thousand one hundred fifty United States Dollars (USD 815,150) by the issue of twenty-five million (25,000,000) shares of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000) (the "Subscription Price"), subscription to the New Shares by CVC European Equity V Limited acting as general partner for and on behalf of the limited partnerships set forth in the first column of the table below, payment by way of a contribution in cash as set forth in the table below;

Limited partnerships	Number of New Shares subscribed	Subscription price
CVC European Equity Partners V (A) L.P.	7,808,035	USD 78,080.35
CVC European Equity Partners V (B) L.P.	7,776,401	USD 77,764.01
CVC European Equity Partners V (C) L.P.	8,185,376	USD 81,853.76
CVC European Equity Partners V (D) L.P.	581,493	USD 5,814.93
CVC European Equity Partners V (E) L.P.	648,695	USD 6,486.95
Total	25,000,000	USD 250,000

- consequential amendment of article 6.1.1 of the Articles to reflect the above, so as to read as follows:

“ **Art. 6.1.1.** The Company’s corporate capital is fixed at eight hundred fifteen thousand one hundred fifty United States Dollars (USD 815,150) represented by eighty-one million five hundred fifteen thousand (81,515,000) shares (parts sociales) with a nominal value of USD 0.01 (one cent United States Dollars) each, and fully subscribed and entirely paid up.”

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of five hundred sixty-five thousand one hundred fifty United States Dollars (USD 565,150) by an amount of two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000) to eight hundred fifteen thousand one hundred fifty United States Dollars (USD 815,150) by the issue of the New Shares, for the Subscription Price to be subscribed by CVC European Equity V Limited acting as general partner for and on behalf of the limited partnerships as set forth in the agenda having all their registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

The meeting acknowledged that the Subscription Price was fully paid by CVC European Equity V Limited acting as general partner for and on behalf of the limited partnerships as set forth in the agenda by way of a contribution in cash of an amount of two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000); evidence of the payment thereof was shown to the notary.

The meeting then resolved to amend article 6.1.1 of the Articles to reflect the above resolutions, as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the decision of the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingtième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A été tenue une assemblée extraordinaire des actionnaires de «AAIL Holdings S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 23 avril 2010 suivant un acte reçu de Maître Jacques Delvaux, notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 5 juillet 2010, numéro 1377; immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153464. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié de Me Henri Hellinckx, prénommé, le 19 avril 2010 pas encore publié au Mémorial.

L’assemblée a été présidée par Me Katia Panichi, maître en droit, résidant au Luxembourg.

A été élue comme secrétaire et scrutateur Me Ana Bramao, maître en droit résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. Le nombre d’actionnaires représentés et le nombre de parts détenus par chacun d’entre eux figurent sur la feuille de présence signée par les détenteurs de procurations, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste sera annexée à l’acte pour être soumise aux formalités de l’enregistrement.

Il découle de la feuille de présence, que toutes les cinquante-six millions cinq cent quinze mille (56.515.000) parts émises par la Société étaient représentées à l’assemblée extraordinaire et que les actionnaires de la Société ont déclaré qu’ils avaient eu connaissance au préalable de l’ordre du jour de telle sorte que l’assemblée extraordinaire était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points inscrits à l’ordre du jour.

2. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant

- Augmentation du capital social de son montant actuel de cinq cent soixante-cinq mille cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 565.150) d’un montant de deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 250.000) pour le porter à huit cent quinze mille cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 815.150) par l’émission de vingt-cinq millions (25.000.000) parts sociales d’une valeur nominale de un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un montant total de deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 250.000) (le «Prix de Souscription»), souscription aux Nouvelles Parts Sociales par CVC European Equity V Limited agissant comme general partner pour le compte des limited partnerships énumérées dans la première colonne du tableau ci-dessous, par le biais d’un apport en numéraire tel que décrit dans le tableau ci-dessous;

Nouveaux associés

Nombre de Nouvelles	Prix de souscription
------------------------	-------------------------

	Parts Sociales souscrites	
CVC European Equity Partners V (A) L.P.	7.808.035	USD 78.080,35
CVC European Equity Partners V (B) L.P.	7.776.401	USD 77.764,01
CVC European Equity Partners V (C) L.P.	8.185.376	USD 81.853,76
CVC European Equity Partners V (D) L.P.	581.493	USD 5.814,93
CVC European Equity Partners V (E) L.P.	648.695	USD 6.486,95
Total	25.000.000	USD 250.000

- modification conséquente de l'article 6.1.1 des Statuts pour refléter ce qui précède pour qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6.1.1.** Le capital social de la Société est fixé à huit cent quinze mille cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 815.150) représenté par quatre-vingt-un millions cinq cent quinze mille (81.515.000) parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un cent de dollars des Etats-Unis) chacune, et toutes souscrites et payées entièrement.»

Après délibération l'Assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cent cent soixante-cinq mille cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 565,150) en l'augmentant de deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 250.000) à huit cent quinze mille cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 815.150) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales pour le Prix de Souscription qui seront souscrites par CVC European Equity V Limited agissant comme general partner pour le compte des limited partnerships énumérées à l'ordre du jour ayant chacune leur siège social situé à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

L'Assemblée a confirmé que le Prix de Souscription a été payé entièrement par CVC European Equity V Limited agissant comme general partner pour le compte des limited partnerships énumérées à l'ordre du jour, par un apport en numéraire d'un montant de deux cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 250.000); preuve du paiement de ce montant a été donnée au notaire.

L'Assemblée a ensuite décidé de modifier l'article 6.1.1 des Statuts pour refléter ce qui précède tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Assemblée a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. PANICHI, A. BRAMAO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33701. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121434/141.

(100138025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Société Hôtelière de la Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 74.932.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Christophe Laguerre, administrateur, résidant professionnellement au 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121685/10.

(100138191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Socodi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 93.616.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 septembre 2009 que l'assemblée générale des actionnaires décide de nommer, avec effet au 1^{er} décembre 2008, Monsieur Jean-Paul Charton, né à Paris (France), le 24 mars 1937, demeurant à F-57100 Thionville, 8, Impasse Perrault en tant que nouvel administrateur, en remplacement de SOCODI INVESTMENTS LLC. administrateur dont le mandat est arrivé à échéance.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Richard Gauthrot.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010121686/18.

(100138178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Somoli, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3337 Hellange, 25, Munnereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 7.798.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 septembre 2010.

Pour SOMOLI SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121687/13.

(100137893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Stag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 136.365.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010121688/10.

(100137861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

FIDEWA Audit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 155.324.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Pardevant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

1) La société anonyme "EWA (Fiduciaire et Révision) SA", établie et ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 84588,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Yves WALLERS, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.-F. Kennedy.

2) La société anonyme "FIDUCIAIRE CONTINENTALE", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 12311, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Horst SCHNEIDER, qualifié ci-après.

3) Monsieur Horst SCHNEIDER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

4) Monsieur Raphael LOSCHETTER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.-F. Kennedy.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer par les présentes ente eux et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise avec un directoire (le "Directoire") et un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") sous la dénomination de "FIDEWA Audit S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915" ou la "Loi").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Directoire.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du Directoire, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'audit au sens de la loi modifiée du 18 décembre 2009.

La Société pourra en général exercer toutes activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession précitée.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) actions nominatives d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, entièrement libérées, subdivisées en:

- cinquante (50) actions privilégiées sans droit de vote, et
- cinquante (50) actions ordinaires avec droit de vote.

Titre III. Directoire - Conseil de surveillance - Commissaires

Art. 6. Directoire.

6.1. Nomination du Directoire.

Dans la mesure où le capital social de la Société est inférieur à la somme prévue par l'article 60bis-2 de la Loi de 1915, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne (le "Directeur Unique").

Les membres du Directoire (ou le Directeur Unique) sont nommés et révoqués, et leur nombre est fixé par le Conseil de Surveillance qui délibérera à cet effet à la majorité qualifiée (soit aux trois quarts des voix au moins) en nombre, pour une période n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.

Au cas où, pour une quelconque raison, une majorité des trois quarts ne peut être atteinte pour la nomination ou la révocation d'un membre du Directoire ou du Directeur, tout membre du Conseil de Surveillance peut convoquer une assemblée générale extraordinaire avec pour ordre du jour, la nomination ou la révocation du directeur.

Dans un tel cas, la décision de l'assemblée générale extraordinaire liera le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire ou le Directeur Unique restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Les membres du Directoire élus sans aucune indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut désigner l'un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du Directoire provisoire.

Les fonctions de membre du Directoire sont incompatibles avec celles de membre du Conseil de Surveillance.

Un membre du Directoire est en droit de démissionner à tout moment. Il est toutefois tenu de poursuivre l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce que son remplacement ait été assuré.

6.2. Pouvoirs généraux et matières réservées du Directoire.

Le Directoire a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, conformément à la Loi et aux règles de déontologie applicables à la profession du réviseur d'entreprises agréé, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent au Conseil de Surveillance et à l'assemblée générale.

6.3. Réunions du Directoire.

En cas de pluralité de ses membres, le Directoire élira parmi ses membres un Président.

En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un autre membre du Directoire élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le quorum pour une réunion du Directoire de la Société est fixé à un minimum de 2 directeurs.

Aucune résolution, décision ou actions ne peuvent être décidées ou prises par le Directoire de la Société à moins que la majorité des directeurs ait donné son consentement exprès.

Toute décision est prise à la majorité simple des votes exprimés.

En cas de partage, le Président ne dispose pas de vote prépondérant.

Le Directoire se réunit sur convocation du Président ou d'un membre du Directoire.

Lorsque tous les membres du Directoire sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux exigences et formalités de convocation. Tout membre du Directoire est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Directoire par un autre, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen écrit. Un membre du Directoire peut également désigner par téléphone un autre membre pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque membre du Directoire participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque membre participant du Directoire est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

Des résolutions du Directoire peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres concernés. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par télécopie, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Directoire, dûment convoqué.

Les votes pourront également être exprimés par télécopie, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Directoire sont signés par le Président du Directoire ou par un membre du conseil visé. Des extraits seront certifiés par le Président du Directoire ou par un membre du conseil visé.

6.4. Délégation de pouvoirs.

Le Directoire pourra sous sa responsabilité conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux. Il devra en rendre compte au Conseil de Surveillance.

6.5. Représentation de la Société.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée:

- en cas de Directeur Unique, par la signature de son Directeur Unique;
- en cas de pluralité de membres du Directoire, par la signature de tout membre du Directoire;
- de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un membre du Directoire.

Art. 7. Conseil de Surveillance.

7.1. Nomination du Conseil de Surveillance.

En cas de pluralité d'actionnaires, le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins 3 membres (chacun, un "Membre du Conseil de Surveillance"), actionnaires ou non.

Une personne morale peut être Membre du Conseil de Surveillance, conformément à la Loi de 1915.

En cas de vacance au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut désigner l'un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du Directoire. Au cours de cette période, les fonctions de l'intéressé en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance sont suspendues.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être résidents ou non résidents.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être des personnes morales conformément à la Loi.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat de 6 ans maximum renouvelable.

En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil de Surveillance nommé par l'assemblée générale, les membres du Conseil de Surveillance restants ont, sauf disposition contraire des Statuts de la Société, le droit de coopter une personne de remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion qui suit, procède à l'élection définitive de cette personne.

7.2. Pouvoir du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion (sous réserve des stipulations qui suivent).

Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de regard et d'interrogation des membres du Directoire sur toutes les opérations de la Société; il peut prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la Société.

Le Directoire remet, au moins tous les ans, un rapport écrit au Conseil de Surveillance sur la marche des affaires de la Société et leur évolution prévisible. En outre, le Directoire communique en temps utile au Conseil de Surveillance toute information sur des événements susceptibles d'avoir des répercussions sensibles sur la situation de la Société.

Lorsqu'une transaction requiert l'autorisation du Conseil de Surveillance et que cette autorisation est rejetée, le Directoire peut la soumettre à l'assemblée générale des actionnaires.

En aucun cas le droit de regard du Conseil de Surveillance ne saurait remettre en cause l'indépendance de l'activité de réviseur d'entreprises agréé de la Société à l'égard de ses clients et mandants.

7.3. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un autre membre du Conseil de Surveillance élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

La réunion du Conseil de Surveillance est convoquée par son Président, ou deux de ses membres ou par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut inviter les membres du Directoire à assister à ses réunions.

Lorsque tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux exigences et formalités de convocation.

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des membres est présente ou représentée par procuration. Tout membre du Conseil de Surveillance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance par un autre, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen.

Un membre du Conseil de Surveillance peut également désigner par téléphone ou e-mail un autre membre pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Les réunions du Conseil de Surveillance de la Société peuvent le cas échéant être tenues au moins sur une base trimestrielle ou à la fréquence convenue et à l'endroit convenu par le Conseil de Surveillance.

Dans le cas où un Membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a un intérêt opposé ou un conflit d'intérêts (potentiel) avec les intérêts de la Société dans toute transaction soumise au Directoire ou au Conseil de Surveillance, ce membre doit informer l'organe compétent et doit faire mentionner cette déclaration dans les procès verbaux des réunions.

Il ne devra pas prendre part à ces délibérations.

Lors de la réunion générale suivante, avant qu'aucune résolution ne soit proposée au vote, un rapport spécial doit être fait sur toutes transactions dans lesquelles un Membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance pourrait avoir des intérêts qui seraient en conflit avec ceux de la Société.

Lorsqu'une transaction entraîne un conflit d'intérêts entre la Société et un membre du Directoire, une autorisation du Conseil de Surveillance est également requise.

En cas de Directeur Unique ou de Membre Unique du Conseil de Surveillance, les procès-verbaux doivent uniquement mentionner les transactions entre la Société et son Directeur Unique ou son Membre Unique du Conseil de Surveillance ayant un conflit d'intérêts avec les intérêts de la Société.

Les dispositions des paragraphes précédant ne s'appliquent pas en cas de transactions concernant des opérations courantes engagées dans les conditions normales de marché.

Art. 8. Commissaire. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires.

L'assemblée générale des actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Ils sont rééligibles.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Assemblée générale des actionnaires.

La Société peut avoir un actionnaire unique. Dans ce cas, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou les commissaires. Elle sera convoquée de sorte qu'elle puisse se tenir dans une période d'un mois à la demande d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par avis de convocation envoyé à tout actionnaire enregistré en conformité avec la Loi. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins quinze (15) jours avant la date de l'assemblée.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

9.2. Assemblées générales des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Le Directoire, le Conseil de Surveillance ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. Celles-ci doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social.

Sans préjudice des dispositions relatives aux actions sans droit de vote, chaque action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie.

9.3. Droits de vote.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix lors de toutes les assemblées des actionnaires.

Chaque action privilégiée sans droit de vote, conformément aux articles 44 à 47 de la Loi, donnent droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions spécifiques à l'égard desquelles les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote ont le droit de voter conformément à la Loi.

Art. 10. Cession et Transmission d'actions. Tout actionnaire devra s'assurer que toute cession par lui d'une action ou d'un intérêt ou d'un droit résultant d'une action sera faite conformément aux dispositions des présents Statuts ou de toute autre convention à laquelle les actionnaires de la Société sont parties et qui a été dûment notifiée à la Société. Dans la mesure où elles sont autorisées, les cessions d'actions nominatives sont effectuées conformément à la Loi.

Les cessions peuvent également être effectuées par la remise à la Société des certificats représentant l'action dûment endossés au profit du cessionnaire. La Société peut racheter ses propres actions dans la limite de la Loi.

Art. 11. Droit de préemption. Sous réserve des dispositions légales impératives prévues par la Loi de 1915, les règles suivantes sont d'application:

Les actionnaires s'accordent un droit de préemption. Sauf accord contraire à l'unanimité des actionnaires (détenteurs d'actions avec ou sans droit de vote), ils s'engagent dès lors mutuellement, à ne pas céder à des tiers ou à un autre actionnaire les actions de la Société ainsi que les éventuels droits de souscription ou obligations convertibles qui seraient émis par la Société, si ce n'est après les avoir offerts par priorité aux autres actionnaires (d'abord aux actionnaires privilégiés, ensuite aux actionnaires ordinaires, quelle que soit la nature des actions offertes), au pro rata en pourcentage de leur participation (en actions privilégiées, ensuite en actions ordinaires) dans les conditions et suivant la procédure prévues ci-après.

Toutefois demeurent libres les cessions des actions, droits de souscription ou obligations convertibles de la Société intervenant en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession aux ascendants ou aux descendants du cédant.

Chaque actionnaire qui souhaite que ses titres ou partie de ceux-ci fassent l'objet d'une opération citée ci-dessus doit notifier son intention soit au Directoire, soit au Conseil de Surveillance par lettre recommandée. Cette notification mentionne:

- le nombre et la classe de titres auxquels l'opération se rapporte;
- le prix et les conditions de paiement ou les valeurs qui seront attribuées aux titres;
- l'identité complète du ou des candidat(s)-cessionnaire(s).

Dans les trente jours calendrier à compter de la date du cachet de la poste figurant sur la notification de l'actionnaire offrant, le Directoire ou le cas échéant le Conseil de Surveillance de la Société porte à la connaissance de tous les autres actionnaires l'opération envisagée. Ceux-ci disposent, à peine de déchéance, d'un délai d'un mois à compter de la réception de ladite notification pour faire connaître au Directoire ou le cas échéant au Conseil de Surveillance et au cédant leur intention d'acquérir la totalité des titres mis en vente ou telle partie de ces titres qu'ils désigneront pour le prix proposé par le candidat cessionnaire.

Les actionnaires notifieront leur réponse par lettre recommandée ou par exploit d'huissier. Le délai se calcule en tenant compte des cachets postaux des lettres recommandées. Le droit de préemption est exercé proportionnellement au nombre de titres appartenant à chaque actionnaire.

Au cas où le nombre de titres sur lequel le droit de préemption est exercé est plus élevé que le nombre de titres disponibles, le partage se fait proportionnellement au nombre de titres détenus par les actionnaires concernés.

Au cas où le nombre de titres sur lequel le droit de préemption est exercé serait inférieur au nombre de titres disponibles, le cédant aura le droit d'accepter les souscripteurs ayant fait usage de leur droit de souscription et d'aliéner la partie restante au candidat cessionnaire proposé.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance auront la possibilité durant cette période de proposer des acquéreurs fermes et ce à des conditions et modalités identiques à celles proposées par le candidat cessionnaire; à défaut, les titres seront cessibles à l'acheteur initialement proposé après l'expiration de ce mois.

Le présent article ne s'applique pas au rachat par la Société de ses propres actions à des conditions commerciales ordinaires.

Titre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 de chaque année.

Le Directoire établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires et au Conseil de Surveillance.

Le(s) commissaire(s) commenteront ces documents dans leur rapport et le Conseil de Surveillance présentera ses observations à l'assemblée générale des actionnaires sur le rapport du Directoire et sur les comptes annuels.

Art. 13. Reporting. Le Directoire fera rapport au Conseil de Surveillance de tout événement ou de sujets qui présentent un risque probable ou qui auront un impact substantiel négatif ou un bouleversement substantiel sur l'avenir de l'activité de la Société et/ou de ses filiales.

Le Directoire fournira au Conseil de Surveillance des mises à jour périodiques des projets principaux ainsi que toutes initiatives relatives au développement de l'activité, aussi bien au niveau de la Société que de ses Filiales éventuelles, et ce au moins quatre fois par an.

Art. 14. Distribution des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice annuel net de la Société cinq pourcent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve supplémentaire sera égale à dix pourcent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le montant restant des bénéfices annuels et les autres réserves distribuables, selon le cas, seront distribués conformément et sous réserve des conditions de la Loi applicable et des présents Statuts de la manière suivante:

14.1. Dividende privilégié.

Les actions privilégiées sans droit de vote auront droit à recevoir annuellement un dividende cumulatif préférentiel à un taux annuel de 10% de la valeur au pair des actions privilégiées sans droit de vote ("Dividende I"). Un deuxième dividende ("Dividende II") privilégié représentant 50% du bénéfice net comptable après allocation à la réserve légale et du Dividende I, est à allouer au prorata de chaque action privilégiée sans droit de vote.

14.2. Dividende ordinaire.

(ii) Le bénéfice net annuel distribuable restant après distribution du Dividende Privilégié sera distribué proportionnellement entre tous les détenteurs d'actions.

Le Directoire est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant avec le même quorum que celui prévu pour la modification des Statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le boni de liquidation sera réparti dans la proportion de tous les actionnaires concernant le capital; et conformément aux dispositions relatives aux dividendes privilégiés pour ce qui est de la partie représentative des réserves dans le boni de liquidation.

Titre VII. Modification des statuts

Art. 16. Modification statutaires. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre VIII. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
3. Exceptionnellement, le président du Conseil de Surveillance peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré-mentionnés déclarent souscrire aux cent (100) actions comme suit:

actions ordinaires avec droit de vote:

1) La société "EWA (Fiduciaire et Révision) SA", prédésignée:	12
2) La société "FIDUCIAIRE CONTINENTALE", prédésignée:	12
3) Monsieur Horst SCHNEIDER, préqualifié:	13
4) Monsieur Raphael LOSCHETTER, préqualifié:	13
Total: cinquante actions,	50

actions privilégiées sans droit de vote:

1) La société "EWA (Fiduciaire et Révision) SA", prédésignée:	25
2) La société "FIDUCIAIRE CONTINENTALE", prédésignée:	25
Total: cinquante actions,	50

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par les souscripteurs prédés en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement, ce qui ressort de la déclaration ci-annexée, signée "ne varietur" par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le nombre des membres du Directoire est fixé à deux, le nombre des membres du Conseil de Surveillance et fixé à six celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Directoire (les "directeurs"):

- Monsieur Horst SCHNEIDER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi;
- Monsieur Raphael LOSCHETTER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.-F. Kennedy;

3. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance:

- Monsieur Yves WALLERS, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.-F. Kennedy;

- Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.-F. Kennedy;

- Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.-F. Kennedy

- Madame Evelyne GUILLAUME, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi;

- Madame Manette OLSEM, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi;

- Monsieur Luc BRAUN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

4. Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warcken, est appelé aux fonctions de commissaire de la Société.

5. Le mandat des membres du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

6. Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri.

7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Yves WALLERS, préqualifié comme président du Conseil de Surveillance.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. WALLERS, H. SCHNEIDER, R. LOSCHETTER, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. LAC/2010/38768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121517/367.

(100138088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Sterisys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 139.775.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121690/10.

(100138084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Stodiek Beteiligung I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.244.

Auszug des Protokolls der Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin vom 30. Juli 2010

1. Herr Rüdiger VON STENDEL hat sein Mandat als Geschäftsführer niedergelegt.

2. Herr Guido PINOL, Geschäftsführer, geboren am 28. Juli 1968 in Mannheim (Deutschland), beruflich wohnhaft in D-53177 Bonn, Deutschland, Zanderstrasse 5, ist als Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt worden.

3. Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift des Geschäftsführers mit Wohnsitz in Luxemburg zusammen mit einem zweiten Geschäftsführer verpflichtet.

Für gleichlautende Mitteilung
STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121691/16.

(100138146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Stodiek Beteiligung II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 113.384.

—
Auszug des Protokolls der Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin vom 30. Juli 2010

1. Herr Rüdiger VON STENDEL hat sein Mandat als Geschäftsführer niedergelegt.
2. Herr Guido PINOL, Geschäftsführer, geboren am 28. Juli 1968 in Mannheim (Deutschland), beruflich wohnhaft in D-53177 Bonn, Deutschland, Zanderstrasse 5, ist als Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt worden.
3. Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die gemeinsame Unterschrift des Geschäftsführers mit Wohnsitz in Luxemburg zusammen mit einem zweiten Geschäftsführer verpflichtet.

Für gleichlautende Mitteilung
STODIEK BETEILIGUNG II S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121692/16.

(100137791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Strasbourg Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 110.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121693/9.

(100138196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Strassburger Schifffahrt S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5551 Remich, 16, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.388.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 septembre 2010.

Pour STRASSBURGER SCHIFFFAHRT SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010121694/13.

(100137894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Taurus Euro Retail II Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.724.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail II Poland S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010121697/11.

(100137905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Intertrust Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.100.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 8 septembre 2010

1. Monsieur Jean-Marc DELMOTTE a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le nombre des administrateurs a été diminué de 15 (quinze) à 14 (quatorze).

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Intertrust Corporate Services S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121556/14.

(100138052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Luluplage S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg E 4.335.

STATUTS

L'an deux mille dix, le 6 septembre.

Les soussignés:

1.- Monsieur Gernot Georg Kos, expert - comptable, né le 23 janvier 1970 à Eisenstadt (Autriche), demeurant à 11, Remeschter, L-5482 Wormeldange, et

2.- Madame DianePundel, épouse Kos, employée privée, née le 18 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant à 11, Remeschter, L - 5482 Wormeldange,

ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière sous la dénomination sociale de "LULUPLAGE S.C.I." (la "Société"), régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La Société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. Le siège social est établi à 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cinq mille euros (5.000,00 EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de cinquante euros (50,00 EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

A1.- Gernot Georg Kos,prénomné parts d'intérêts;	50
A 2.- Diane Kos - Pundel, prénommée parts d'intérêts	50
Total: Cent parts d'intérêts,	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la Société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 6. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord

unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 7. La dissolution de la Société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la Société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 9. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la Société.

La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 10. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 11. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Sont nommés aux fonctions de gérants:

Gernot Georg Kos, prénommé, et

Diane Kos - Pundel, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

2.- Le siège social est établi à L - 1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

La présente Société est à considérer comme société civile immobilière familiale, les associés étant mariés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2010121595/101.

(100137824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Taya, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.324.831,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.051.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010121705/12.

(100137946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

KLHS Holdings Ireland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.622.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010121580/11.

(100137760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Lafayette 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121583/10.

(100138308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121712/12.

(100137778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Landshut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 129.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010121584/11.

(100138128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Nice Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.628.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juillet 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NICE FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121627/20.

(100138059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

OSS CCS II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.142.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de la société OSS CCS II S.à r.l., tenues en date du 25 août 2010, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant A suivant à compter du 1^{er} juin 2010:
Monsieur Brad Rosenberg, né le 12 décembre 1977 en Jersey, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 598 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.
 2. Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 1^{er} juin 2010:
Monsieur Oscar Straus Schafer, né le 24 juillet 1939 en New Jersey, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 598 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.
 3. Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 1^{er} juin 2010:
Monsieur Anthony Felix Cimini, né le 31 juillet 1969 en New York, aux Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 598 Madison Avenue, 10th Floor, NY-10022, New-York, Etats-Unis d'Amérique.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSS CCS II S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2010121987/23.

(100137862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions des actionnaires de la société prises le 26 août 2010 que:

- Monsieur Alain STEICHEN a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 26 août 2010, et
- Monsieur Eric VANDERKERKEN a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 26 août 2010 et ce pour une période indéterminée.

Le Conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Monsieur Eric VANDERKERKEN, employé privé, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant à 33, Rue Altrescht, L-3635 Kayl, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Jean STEFFEN, Avocat à la Cour, né le 11 avril 1966 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PENTA VEST SARL

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2010121990/21.

(100138055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Otto Finance Luxembourg A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 83.846.

—
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 10. Juni 2010
(die "Versammlung")*

KPMG AUDIT, mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103590), wird zum Kommissar ("commissaire aux comptes") des zum 28.02.2011 zu erstellenden Jahresabschlusses ernannt.

Luxembourg, den 27. August 2010.

Beglaubigte Kopie

Für Otto Finance Luxembourg

Roger Molitor

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2010121633/16.

(100138212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Platane Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.240.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 août 2010

1. M. Eric MAGRINI et M. Pietro LONGO ont démissionné de leur mandat d'administrateur de catégorie B.
2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et M. Philippe TOUSSAINT, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Platane Administration S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010121635/18.

(100138085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

Il résulte des décisions de l'Associé Unique en date du 1^{er} septembre 2010, de la société Vitol Holding II S.A. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur A suivant, à compter du 1^{er} septembre 2010 et pour une durée de six ans:

Monsieur Jeffrey William Dellapina, né le 22 novembre 1963 à New York, aux Etats Unis d'Amérique, et ayant pour adresse Apple Tree Cottage, The Chase Oxshott, Leatherhead, KT22 0HR Surrey, au Royaume Uni.

2. Démission de l'Administrateur A suivant avec effet au 1^{er} septembre 2010:

Monsieur Shlomo Lambroza, né le 16 février 1954 à Tel-Aviv, Israël, demeurant à Beech House, the Ridgeway, GU22 8PW Surrey, au Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vitol Holding II S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur B

Référence de publication: 2010122034/20.

(100137868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.

R.C.S. Luxembourg B 6.183.

Assemblée générale Ordinaire du 15 juin 2010 - Point 5 de l'ordre du jour

Nomination de BDO Audit S.A. 2, Avenue Charles de Gaulle L-2013 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises à partir de l'année 2010.

Pour extrait conforme du folio 29 des Procès-verbaux des Assemblées Générales.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

André Castagna / Henri René Feyereisen

Administrateur-Délégué / Administrateur-Directeur

Référence de publication: 2010121668/14.

(100138193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Shield Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121675/10.

(100137820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Snera Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.361.

En date du 27 avril 2010 et avec effet au 30 avril 2010, Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant de la société Snera Lux S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 121 361

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010121676/14.

(100137968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.199.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 06 septembre 2010

L'associé unique a décidé ce qui suit en date du 6 Septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée:

1. Nomination de Monsieur Jerker Mats JOHANSSON, Gérant de catégorie B, né le 19 Mai 1956 à Upsalla, Suède, demeurant au 10 Lansdowne Road, Londres, GB-W11 3LW, Royaume Uni, ayant pour de signature B.

2. Il est noté également le changement d'adresse de Ms. Annika HULT, demeurant au 5 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 Septembre 2010.

Référence de publication: 2010121689/16.

(100138237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Status S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.724.

—
En date du 27 avril 2010 et avec effet au 30 avril 2010, Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Gérant de la société Status S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 73 724

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010121677/14.

(100137969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Sealake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.748.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 septembre 2010

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Référence de publication: 2010121678/13.

(100137712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Sealake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.748.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010121679/9.

(100137713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2010.
